

Patrimoine en danger - 21/06/2010

L'église de Plounérin (Côtes-d'Armor) ne sera pas rasée

 **Imprimez l'article**



Comme à Saint-Chamond dans la Loire l'an dernier, le maire de Plounérin dans les Côtes-d'Armor a organisé un référendum pour savoir si ses concitoyens voulaient "déconstruire", c'est le mot à la mode, leur église parce que, peu entretenue depuis plusieurs années elle était, paraît-il en état de délabrement. Et que, de surcroît, faute suprême aujourd'hui, elle avait été construite au XIXe siècle et qu'elle était beaucoup trop grande pour le nombre de catholiques du moment.

Le résultat de cette consultation publique est clair : sur 421 votants, 251 se sont prononcés pour la restauration de l'église et 167 contre. La fédération Patrimoine-Environnement et sa délégation bretonne se réjouissent de ce dénouement.

Le maire, beau joueur a déclaré qu'il respecterait la volonté de ses administrés.

De cette consultation nouvelle il faut tirer plusieurs conclusions :

Au lieu de dramatiser par des referendum une situation issue la plupart du temps de la mauvaise gestion de leurs prédécesseurs, les élus locaux feraient mieux de se mettre tout de suite à la tâche et d'entretenir les églises comme la loi de 1905 les y invite.

- ▶ Les responsables des églises diocésaines, souvent tentés de passer des compromis avec des municipalités peu courageuses lorsque les églises sont vides et que les besoins du culte ne leur paraît pas nécessiter cet effort, devraient regarder en face les responsabilités qui sont les leurs, non seulement comme chefs d'une religion provisoirement considérée comme minoritaires, mais aussi parce que comptables de l'Histoire qui donne à ce pays des racines chrétiennes identitaires. Ces votants qui ne fréquentent pas nécessairement l'église ont le droit de compter sur les curés affectataires que la loi désigne pour conserver, en attendant mieux, ces clochers dans lesquels croyants ou incroyants se reconnaissent.
- ▶ Les professionnels de l'architecture consultés par les maires devraient arrêter l'hypocrisie des additions vertigineuses destinées à effrayer les gens mal informés et faire leur travail "en bon pères de famille", en indiquant ce qui doit être fait d'abord, puis ce qui peut attendre ou être planifié de manière pluri-annuelle avec le concours, notamment comme en Bretagne, des départements et du mécénat.

Dans cette matière comme dans d'autres il est bon, en regardant le clocher de son village de savoir d'où l'on vient pour discerner où l'on va.

Alain de la Bretesche

Secrétaire général de Patrimoine Environnement et de l'Observatoire du Patrimoine religieux

Contact : Association de sauvegarde de l'Eglise Saint-Nérin- Mr Cyrille Joucan (président) 9 Troën Kerlinaouen 22780 Plounérin - Tél. 06 27 26 31 40 ou sauvegardeglise@orange.fr - Mme Nadine Grison 3, Coat Brullac 22780 PLOUNERIN - Tél. 06 08 83 69 66 ou nadine.grison658@orange.fr

associations-patrimoine.org est un site édité par la 